

Martine Aubry
Roselyne Bachelot-Narquin
Dominique Baudis
Christine Boutin
Chantal Brunel
Marie-George Buffet
Jean-François Copé
Sylvie Cromer
Rachida Dati
Lydie Err
Brigitte Grézy
Élisabeth Guigou
Caroline de Haas
Anne Hidalgo
Chantal Jouanno
Nathalie Kosciusko-Morizet
Laurence Laigo
Fatima Lalem
Jean-Claude Mailly
Fadila Mehal
Véronique Morali

Femmes Hommes

ENFIN L'ÉGALITÉ ?

Sous la direction de
**Nathalie Pilhes &
Gilles Pennequin**

Politiques, responsables d'entreprises,
partenaires sociaux, experts . . .
leurs propositions !

Laurence Parisot
Valérie Pécresse
Gilles Pennequin
Thomas Piketty
Nathalie Pilhes
Ségolène Royal
Marielle de Sarnez
Réjane Sénac-Slawinski
Bernard Thibault
Olga Trostiansky
Manuel Valls
Catherine Vidal
Marie-Jo Zimmermann

EYROLLES



111 propositions pour une égalité effective

L'égalité femmes-hommes est un droit fondamental, un principe constitutionnel. Pourtant, le chemin est encore long et de nombreuses mesures restent à prendre pour parvenir à une égalité effective.

De façon inédite, cet ouvrage rassemble des personnalités de premier plan autour de cette question. Acteurs politiques, économiques et sociaux dressent un bilan et apportent leur lecture d'une société qui bouge enfin sur la question paritaire.

À partir des contributions de ces figures marquantes, Nathalie Pilhes, présidente de l'Assemblée des femmes de Paris-Île-de-France, dégage 111 propositions opérationnelles permettant d'élaborer une politique publique globale, cohérente et concrète, pour enfin faire entrer l'égalité femmes-hommes dans les faits.



Nathalie Pilhes, haut fonctionnaire et ancienne élève de l'ENA, est engagée depuis de nombreuses années dans le mouvement féministe. Elle a été maire-adjointe chargée des droits des femmes à Paris dans le 13^e arrondissement de 2001 à 2008. Membre de l'association Élu-e-s contre les violences faites aux femmes (ECVF), elle est présidente de l'Assemblée des Femmes de Paris-Île-de-France.



Gilles Pennequin est haut fonctionnaire spécialisé dans la territorialisation de politiques de développement durable. Il est vice-président de l'Atelier de la République, think tank indépendant.

**Femmes-hommes :
enfin l'égalité ?**

Groupe Eyrolles
61, Bd Saint-Germain
75240 Paris Cedex 05
www.editions-eyrolles.com

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage, sur quelque support que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris.

© Groupe Eyrolles, 2012
ISBN : 978-2-212-55313-0

Sous la direction
de Nathalie Pilhes
et Gilles Pennequin

Femmes-hommes : enfin l'égalité ?

EYROLLES



Sommaire

Propos liminaire, par Nathalie Pilhes	1
Préfaces	
L'égalité entre les femmes et les hommes : un combat plus que jamais d'actualité, par Roselyne Bachelot-Narquin	9
L'égalité femmes-hommes : l'urgence politique, par Caroline de Haas	15

Partie 1

Des femmes politiques face aux grands défis

L'égalité femmes-hommes, levier de l'émancipation pour toutes et tous, <i>par Martine Aubry</i>	23
Répondre aux vraies aspirations des femmes : un travail philosophique, un défi politique, <i>par Christine Boutin</i>	27
Lutter contre la globalité de la domination, <i>par Marie-George Buffet</i> ...	33
Faire chavirer les paquebots du conservatisme machiste, <i>par Nathalie Kosciusko-Morizet</i>	39
Parité : toutes les femmes politiques doivent agir ensemble, <i>par Marielle de Sarnez</i>	45

Partie 2

Égalité professionnelle, parité, intégration, violences... : quelles solutions politiques ?

L'égalité hommes-femmes doit être au cœur de la campagne présidentielle de 2012, <i>par Chantal Brunel</i>	53
La place des femmes, marqueur de la modernité, <i>par Jean-François Copé</i>	59
Inégalités et violences faites aux femmes : des priorités politiques, <i>par Rachida Dati</i>	67

Ne jamais baisser la garde, <i>par Élisabeth Guigou</i>	73
Lutter contre les violences faites aux femmes et briser les plafonds de verre, <i>par Anne Hidalgo</i>	79
Le sport féminin : sortir des stéréotypes et gagner l'émancipation, <i>par Chantal Jouanno</i>	85
Égalité femmes-hommes : pas de fatalité au <i>statu quo</i> , <i>par Fatima Lalem</i> ..	89
Pour une parité des actes, <i>par Valérie Pécresse</i>	97
2012 : le temps d'agir efficacement, <i>par Ségolène Royal</i>	103
Pour des politiques familiales soucieuses de l'égalité femmes-hommes, <i>par Olga Trostiansky</i>	109
Permettre aux femmes une véritable intégration républicaine, <i>par Manuel Valls</i>	115
L'égalité entre les femmes et les hommes : un combat permanent, <i>par Marie-Jo Zimmermann</i>	121

Partie 3

Regards croisés des partenaires sociaux, des associations et des experts

Regards des partenaires sociaux

L'entreprise, lieu privilégié pour la concrétisation de l'égalité femmes-hommes, <i>par Laurence Parisot, MEDEF</i>	129
Construire un rapport de force au service de l'égalité femmes-hommes, <i>par Bernard Thibault, CGT</i>	135
Renouveler l'approche de la condition féminine, <i>par Laurence Laigo, CFTD</i>	141
L'égalité professionnelle au cœur des enjeux syndicaux, <i>par Jean-Claude Mailly, FO</i>	147

Regards des associations

Accompagner la mixité effective dans l'entreprise, <i>par Véronique Morali</i> ...	153
Faire rimer parité avec diversité, <i>par Fadila Mehal</i>	159

Regards des experts

Déconstruire les mécanismes de l'inégalité, <i>par Dominique Baudis</i> ..	165
Déconstruire les représentations sexistes dans l'éducation, <i>par Sylvie Cromer</i>	171

Pour un égal accès des hommes et des femmes aux responsabilités professionnelles et familiales, <i>par Brigitte Grésy</i>	177
Refonder l'impôt sur le revenu autour de l'égalité femmes-hommes, <i>par Thomas Piketty</i>	181
L'ordre sexué du système politique français, <i>par Réjane Sénac</i>	187
Le sexe du cerveau : de la science à l'idéologie, <i>par Catherine Vidal</i> ...	197
Un certain regard sur les luttes féministes, <i>par Gilles Pennequin</i>	203
Une femme qui entre seule en politique, change. Beaucoup de femmes qui entrent en politique, la changent, <i>par Lydie Err</i>	209
Conclusion , <i>par Nathalie Pilhes</i>	217
111 propositions pour une égalité effective	219

Propos liminaire

Pourquoi cet ouvrage ?

Après des millénaires durant lesquels la construction sociale s'est effectuée sur la différence des sexes et a produit la domination d'un sexe sur l'autre, l'égalité en France est devenue un principe constitutionnel. Il fonde la démocratie. Démocratie bancaire jusqu'à l'ordonnance du 21 avril 1944 qui a mis fin à l'exclusion de plus de la moitié de la population française du corps électoral, du fait de son appartenance à un sexe. Que dire d'une démocratie qui, par trois fois, entre les deux guerres mondiales, a vu son Parlement refuser le vote des femmes ? Comme Olympe de Gouges 150 ans plus tôt, qui avait le droit de monter sur l'échafaud, mais pas celui de monter à la tribune, les femmes avaient le droit de mourir dans l'animation de grands réseaux de résistance pour sauver le pays, mais elles n'avaient pas le droit de voter. C'était il n'y a pas si longtemps : c'était la vie de nos grands-mères, éternelles mineures, mais actrices de la liberté. Cette iniquité, c'est ce que vivent aujourd'hui de très nombreuses femmes dans le monde, notamment en Méditerranée, qui ont le courage de construire l'avenir de leur pays avec un principe chevillé à leur engagement : « Pas de démocratie sans égalité. »

Bien sûr, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les droits des femmes et l'égalité en France ont considérablement progressé. Les femmes ont investi massivement le marché du travail, elles ont gagné leur autonomie financière, ont conquis les droits à la contraception et à l'avortement, ont obtenu des mesures œuvrant en faveur de l'égalité professionnelle et d'une meilleure représentation en politique et dans les lieux de décision. L'engagement sans faille de grandes pionnières comme Simone Veil ou Yvette Roudy, auxquelles nous rendons hommage, a permis de réaliser des avancées décisives.

Pour autant, force est de constater, et de déplorer, que malgré ces incontestables progrès, le principe d'égalité, pour ce qui concerne l'égalité des sexes, n'est pas réellement appliqué. Les résistances à l'œuvre sont

immenses, à tous les niveaux, et maintiennent un décalage insupportable entre une égalité de droit et une inégalité de fait. Dans les sphères politiques, économiques, sociales, les femmes demeurent largement écartées des lieux de pouvoir et de décision, elles n'ont pas un traitement égal dans la sphère professionnelle, ont des carrières interrompues, des retraites amputées, sont les premières victimes du chômage, des emplois précaires, des salaires sous-évalués, et subissent encore largement des stéréotypes complaisamment véhiculés. Elles continuent à se voir imposer massivement le système de domination masculine, y compris sous sa forme de violences physiques.

Les faits sont têtus et révèlent une réalité implacable

En plus de deux cents ans de République, le pouvoir est resté massivement masculin. La parité a été introduite dans la Constitution française en 1999. Son article 3 dispose que « *la loi garantit l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives* », et l'article 4 que « *les partis politiques contribuent à la mise en œuvre du principe énoncé au second alinéa de l'article 3 dans les conditions déterminées par la loi* ». Qu'en est-il douze ans et de nombreux scrutins électoraux plus tard ? Lors du dernier renouvellement de l'Assemblée nationale en 2007, le nombre de femmes est passé de 12,3 % à 18,5 %, soit 109 femmes sur 577 députés. Le Sénat compte 22,1 % de femmes. Avec plus de 80 % d'hommes à l'Assemblée nationale, la France se place au 19^e rang de l'Union européenne sur les 27 pays qui la constituent, et au 65^e rang mondial, aux côtés du Bangladesh et du Soudan. Est-ce digne d'une grande démocratie « éclairée » ? La Suède (en tête avec 46,1 %), la Finlande et les Pays-Bas ont plus de 40 % de femmes dans leurs assemblées législatives. Comment font-ils ?

Les scrutins de liste imposant la parité ont donné des résultats certains, mais ils ont été contournés dans la constitution des exécutifs. En effet, les femmes représentent 44,4 % des élus français au Parlement européen et 48 % des conseillers régionaux. Or, elles ne sont que 7,7 % à présider des conseils régionaux. De la même façon, les femmes représentent 35 % des conseils municipaux, mais seulement 13,8 % des maires et 7,2 % des présidents d'ECPI.

Les pénalités, qui sanctionnent le contournement de l'exigence de parité, demeurent insuffisantes. Et le problème reste irrésolu pour les élections au scrutin uninominal, législatives ou cantonales.

Les femmes représentent aujourd'hui 13,8 % des conseillers généraux (contre 13,1 % en 2008), mais sont seulement 5 % à présider des

conseils généraux. Quant à l'instauration pour 2014 des conseillers territoriaux, le recours au scrutin uninominal entraînera un recul drastique de la présence des femmes, les projections indiquant que les « conseillères territoriales » occuperaient moins de 20 % des sièges, alors que les régions comptent aujourd'hui 48 % de femmes.

Si l'on regarde maintenant du côté de l'exécutif national, seules 26,5 % de femmes siègent au gouvernement, après avoir atteint 34,4 % en juin 2007 lors du premier gouvernement Fillon, proportion équivalente à celle du gouvernement Jospin entre mars 2000 et mars 2002. Aujourd'hui, les ministères occupés par des femmes en juin 2007 comme l'Intérieur, la Justice et l'Économie sont, de nouveau, tous occupés par des hommes.

Pour ce qui concerne la sphère professionnelle, le plafond de verre est visible à tous les échelons de l'entreprise ou de l'administration, et les salaires des femmes sont inférieurs de 27 % à ceux des hommes, tous temps de travail confondus. Les femmes cadres gagnent 23,4 % de moins que les hommes dans le secteur privé ou semi-public. En 2010, on compte 15,3 % de femmes dans les conseils d'administration du CAC 40. Dans la fonction publique d'État, les femmes constituent 51,7 % de l'effectif total et seulement 20,3 % des emplois de direction. Elles représentent notamment 9,9 % des préfets. Dans la fonction publique territoriale, les femmes forment 61 % des effectifs, mais seulement 18 % des emplois de direction, et moins de 5 % des directrices générales des services. Dans la fonction publique hospitalière, les femmes constituent 76,7 % des effectifs, 40,2 % des emplois de direction et seulement 16 % des directeurs d'hôpitaux. Dans cette même fonction publique hospitalière, l'écart de salaires entre femmes et hommes est de 21,9 % chez les cadres, et de 1 % chez les ouvriers et employés.

Le taux de promotion professionnelle des femmes est inférieur à celui des hommes, à cause notamment de la projection d'une absence réelle ou supposée des femmes du fait d'une maternité potentielle. Le taux de rupture des contrats de travail, pour cause de maternité, est une rupture de l'égalité. Pourquoi les femmes subiraient-elles un quasi-délit de grossesse ? Cela entraîne au passage des retraites évidemment minorées. Pour ce qui concerne leur retraite, les hommes perçoivent en moyenne une retraite de 60 % supérieure à celle des femmes (1 020 euros pour les uns, contre 1 636 euros pour les autres, en droit dérivé).

Les femmes représentent enfin 81,9 % des salariés à temps partiel.

Tolérerait-on ce type de discrimination contre tout autre groupe social ? Est-ce là le visage d'une société moderne ? Peut-on se satisfaire de cette situation ?

Dans la vie domestique et familiale, les femmes consacrent, en moyenne, deux fois plus de temps par jour aux tâches domestiques (y compris aux soins des enfants et des adultes) que les hommes. Or, comme le souligne le rapport portant sur « *l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et familiales dans le monde du travail* », remis le 7 juin dernier par Brigitte Grésy, inspectrice générale des affaires sociales, à Roselyne Bachelot-Narquin, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, « *l'inégal partage du temps parental et des tâches domestiques constitue le noyau dur de l'inégalité professionnelle car le mouvement de déspecialisation des rôles continue de se faire en sens unique : très fort pour les femmes qui sont entrées en masse, depuis les années 70, sur le marché du travail, très faible pour les hommes dans leurs incursions dans la sphère privée. La mobilisation des hommes constitue donc un élément majeur du changement.* »

Pour ce qui concerne les violences exercées à l'encontre des femmes, près d'une femme sur trois est exposée à la tension au travail, alors que c'est le cas pour près d'un homme sur cinq. Trois fois plus de femmes que d'hommes déclarent avoir subi des rapports sexuels forcés ou des tentatives de rapports forcés au cours de leur vie ; 10 108 viols ont été enregistrés en 2010, alors que l'on sait que 9,3 % des victimes seulement portent plainte parce que, dans 80 % des cas, l'auteur des viols leur est connu, ce qui pourrait porter, selon certaines associations, le nombre réel de viols à 100 000 par an¹ ; 1 392 condamnations pour viol ont été prononcées en 2009, soit un crime sur deux depuis 1997.

Quant aux violences au sein du couple, elles continuent à relever du scandale national : en 2009, 140 femmes sont mortes en France, victimes de leur partenaire ou ex-partenaire de vie ; ce qui conduit à ce qu'une femme décède de cette façon tous les deux jours et demi. Or, moins de 5 % des victimes de violences physiques ou sexuelles au sein du ménage portent plainte. Les répercussions économiques des violences au sein du couple ont été évaluées à 2,472 milliards d'euros en France². Les répercussions psychologiques touchent deux fois plus les femmes : 52 % des femmes victimes qualifient de « plutôt importants » ou « très importants » les dommages psychologiques subis (moins de

1. Source : synthèse du rapport annuel ONDRP 2010/Collectif féministe contre le viol et Fédération solidarité femmes (gestion des centres d'appel).

2. Source : Daphné 2006, « Estimation du coût des violences conjugales en Europe », rapport scientifique Psytel, juin 2009, in Chiffres clés 2010, l'égalité entre les femmes et les hommes, tab. 73 p. 81.

27 % pour les hommes victimes)¹. Quant aux mariages forcés, 9 % des femmes immigrées ayant entre 51 et 60 ans en 2008 ont été mariées contre leur gré.

L'urgence d'une action déterminée

Comment un pays qui se veut démocratique, moderne, avancé, riche, peut-il tolérer que la majorité de sa population, du fait de son appartenance à un sexe, soit maintenue dans une telle position d'inégalité ?

Cette marche vers l'égalité, on nous en parle, on la construit par petits ou grands morceaux, on nous la fait miroiter, mais elle n'entre évidemment pas dans les faits.

Nombreuses sont les femmes qui, ces dernières années, ont fait confiance à toute une série de nouveaux dispositifs, qui ont, soulignons-le, le grand mérite d'exister, pour faire avancer l'égalité femmes-hommes dans notre pays. Mais aujourd'hui, les femmes sont lasses d'attendre. Elles savent que sans une volonté collective, portée par les pouvoirs publics, relayée par les acteurs des champs politiques, économiques et sociaux, aucune avancée significative n'est à attendre avant, au mieux, des dizaines d'années.

Notre objectif est, modestement, mais, nous l'espérons, un tant soit peu efficacement, de contribuer à accélérer le processus d'instauration de l'égalité entre les sexes, en mobilisant largement, afin que, dans tous les champs où l'action publique a une légitimité et un impact, le système de domination d'un sexe sur l'autre soit méthodiquement ébranlé, que ce soit au sein de l'État, à l'école, dans le monde du travail, dans la famille, dans le sport et les médias.

Notre conviction réside en effet dans le fait que si la société évolue grâce à une meilleure compréhension des individus et de leur situation, et à une moindre tolérance aux injustices et à l'arbitraire, la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes ne peut être efficace qu'avec une action déterminée des pouvoirs publics et des institutions. L'action publique n'est pas tout, mais elle est essentielle, d'une part, pour signifier que l'adoption d'une règle sociale n'est pas seulement virtuelle, mais est pleinement assumée, et, d'autre part, pour encadrer ce que la société permet et ce qu'elle ne permet pas. L'absence de parité politique n'est pas une fatalité, c'est le contournement d'un principe constitutionnel.

1. Source : « *Violences physiques ou sexuelles au sein du ménage* », Repères, n° 15, juillet 2011, ONDRP.

L'inégalité professionnelle n'est pas une fatalité, c'est le non-respect d'un principe général du droit français. L'égalité entre les femmes et les hommes peut entrer dans les faits, pour autant qu'on en ait la volonté et, pour ceux qui n'en seraient pas convaincus, pour autant que les contraintes en faveur du respect de ce principe soient efficaces.

Notre méthode

L'Assemblée des femmes de Paris Île-de-France, aux côtés d'autres associations féministes, a pour objectif de défendre les droits des femmes dans tous les domaines et, plus particulièrement, de promouvoir l'accès des femmes dans les lieux de décision politique, d'inscrire la parité dans les institutions, et l'égalité femmes-hommes dans les champs économiques et sociaux. L'Assemblée des femmes de Paris Île-de-France a également pour ambition de nourrir le lien entre les générations afin que hommes comme femmes puissent transmettre la nécessaire vigilance et l'indispensable mobilisation en faveur de l'égalité entre les sexes.

Avec cet ouvrage, nous nous adressons notamment à ceux qui dirigent et vont diriger la France dans les années qui viennent. Nous voulons que cette question soit au cœur des projets politiques qui seront débattus lors de la campagne pour les élections présidentielles et législatives de 2012. Pourquoi ? Parce que ces responsables politiques construisent le cadre normatif, élaborent et appliquent les politiques publiques, celles-ci ayant un effet d'entraînement sur les pratiques et les mentalités. L'ambition de cette publication est de mobiliser l'ensemble des familles politiques françaises susceptibles de diriger la France de demain, non seulement pour rappeler que l'égalité femmes-hommes n'est toujours pas une réalité dans notre pays, mais pour envisager concrètement, dans un esprit de poursuite de l'intérêt général, les voies et moyens permettant de sortir au plus vite d'une situation qui ne peut que déshonorer la collectivité qui s'acharne à entretenir des résistances contraires aux plus élémentaires principes de la démocratie et aux droits humains.

À cet égard, nous avons souhaité interroger des femmes politiques, parfois candidates aux élections présidentielles de 2012, des dirigeants des principaux partis politiques français s'exprimant dans un registre républicain, ainsi que des personnalités politiques qui se sont investies, à un titre ou à un autre, dans cette problématique.

Mais la loi ne suffit pas. C'est pourquoi nous avons sollicité les autres acteurs de l'égalité que sont les représentants du monde professionnel, patronat et syndicats, dont les accords construisent au quotidien les

conditions de l'égalité femmes-hommes dans le travail. Des représentants de l'univers associatif, ainsi que des contributions ciblées d'experts, nous permettent d'éclairer et enrichir cette réflexion.

Cet ouvrage n'est pas construit dans un esprit polémique, mais dans une volonté de promotion de l'intérêt général sur un sujet qui dépasse largement les clivages politiques. À cet égard, nous remercions profondément l'ensemble des contributeurs qui ont pris la peine de participer à cette démarche et qui ont manifesté massivement leur préoccupation pour le sujet.

Chacune des personnalités interrogées fait ainsi part, librement, de son diagnostic sur l'égalité femmes-hommes en France aujourd'hui et propose des pistes, les plus opérationnelles possibles, pour que l'égalité entre les sexes ne soit plus repoussée aux calendes grecques, mais devienne effective rapidement. Pour introduire le sujet, nous avons choisi de proposer en préface un double regard, émanant d'univers et de générations différents, d'une part, celui de la ministre en charge de l'égalité femmes-hommes, Mme Roselyne Bachelot-Narquin, d'autre part, celui de la fondatrice d'une jeune association féministe, Osez le féminisme ! Mme Caroline de Haas, pour insister notamment sur la pertinence de la complémentarité des acteurs et de la transmission, au-delà des clivages politiques.

C'est la première fois que des représentants de premier plan de l'ensemble de la classe politique française et des partenaires sociaux se retrouvent dans une contribution pour affirmer l'importance de l'enjeu de l'égalité femmes-hommes dans notre pays, et formuler leurs propositions opérationnelles et leurs engagements. Nous mesurons le signal qui nous est ainsi adressé et nous souhaitons qu'il ait une suite effective.

À cet égard, à l'issue de cet ouvrage, en nous appuyant sur les contributions de chacune des personnalités sollicitées, nous dégagerons les propositions partagées par l'ensemble des contributeurs et indiquerons les principales pistes d'action que nous proposons aux prochains dirigeants de la France pour que celle-ci puisse être, non pas seulement la patrie des droits de l'homme, mais aussi celle des droits humains.

Nathalie Pilhes

*Présidente de l'Assemblée des femmes de Paris Île-de-France.
Ancienne maire-adjointe, chargée des droits des femmes
à Paris (13^e arrondissement).*

Préfaces

L'égalité entre les femmes et les hommes : un combat plus que jamais d'actualité

La lutte en faveur des droits des femmes fait partie depuis toujours de mes combats. Issue d'une famille de militants, j'ai eu une mère profondément féministe. Celle-ci m'a initiée très jeune à la lecture de grandes figures du féminisme telles que Simone de Beauvoir, Virginia Woolf ou Betty Friedan. De cette éducation exigeante, j'ai tiré très tôt la conscience de la nécessité d'agir pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Passionnée par la question sociale, je me suis engagée, à chaque étape de ma vie publique, pour faire avancer la cause des femmes.

J'ai été parmi les premières à lutter pour la parité aux côtés de personnalités telles que Gisèle Halimi ou Geneviève Fraisse. J'étais – et je suis toujours – convaincue que le fait pour les femmes d'entrer dans les sphères du pouvoir contribuerait substantiellement à changer la perception des femmes dans la société.

Aujourd'hui, le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes est mieux porté socialement, mais, à l'époque, il était traité avec indifférence, voire mépris. Le combat en faveur des femmes était considéré comme dévalorisant pour celles qui s'en emparaient, par opposition à d'autres engagements jugés plus « nobles ». Pire, certaines femmes elles-mêmes intériorisent cette prétendue infériorité et sont les plus ferventes détractrices du combat féministe ! Je me souviens d'une amie qui me disait : « Quand on dirige une école, on est "directrice", quand on dirige une entreprise on est "directeur" ! » Cette anecdote en dit long.

Pour autant, ce sujet apparaît encore souvent comme périphérique dans la hiérarchie des priorités. Il est édifiant de constater que, dans de nombreux domaines, la dimension féminine, pourtant majeure et structu-

rante, est évacuée : l'histoire des femmes a de tout temps été falsifiée et occultée. Lorsque j'étais ministre de la Santé, j'ai commandé le premier rapport exhaustif sur la santé des femmes en France : il n'y avait jamais eu une telle somme auparavant !

Il est donc de notre devoir collectif de replacer l'égalité entre les femmes et les hommes au rang de nos priorités.

Mon engagement pour les droits des femmes ne s'est jamais limité à de belles paroles : à titre d'exemple, j'ai toujours défendu les femmes politiques, de gauche comme de droite, lorsqu'elles étaient attaquées en tant que femmes. Et, dans mes différentes responsabilités ministérielles, j'ai mis un point d'honneur à nommer des femmes à des postes de haut niveau. J'ai aussi eu à cœur de me battre pour leur dignité et leur intégrité, notamment lorsque je me suis opposée à la légalisation de la pratique des mères porteuses dans notre pays et à toute forme de marchandisation du corps humain dans le cadre de la révision des lois de bioéthique.

En tant que ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, je suis chargée des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est un grand bonheur de pouvoir ainsi poursuivre, de manière très concrète et avec de puissants leviers d'action, le combat pour cette cause qui a structuré depuis toujours mon engagement politique.

*

Dès mon arrivée en 2010, j'ai souhaité initier un certain nombre d'actions fortes, dans tous les domaines de la vie des femmes.

J'ai installé en 2011 la Commission de l'image des femmes dans les médias, pour lutter contre la persistance des stéréotypes sexués dans la sphère médiatique et accompagner les médias dans leur acte d'engagement.

Dans le domaine professionnel, la loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance des grandes entreprises poursuit et amplifie l'esprit du combat paritaire. Une meilleure représentation des femmes dans les lieux de décision profite à l'ensemble des femmes qui travaillent.

Par ailleurs, en juillet 2011 est paru le décret relatif à la mise en œuvre des obligations des entreprises en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. C'est une étape importante : je suis en

effet persuadée – comme je l'étais pour la parité en politique – que nous devons passer par des étapes volontaristes, voire contraignantes, pour faire évoluer tant les mentalités que les pratiques en la matière. C'est pourquoi la loi prévoit désormais des sanctions financières en cas de non-respect d'obligations en matière d'égalité par les entreprises.

En juin 2011 a eu lieu une conférence sur le partage des responsabilités professionnelles et familiales. Un constat unanime se dégage en effet aujourd'hui : au-delà des discriminations professionnelles et notamment salariales individuelles auxquelles sont confrontées les femmes et qui sont punies par la loi, il existe des inégalités professionnelles plus systémiques, qui ne peuvent être remises en question par la loi parce qu'elles concernent en tout premier lieu une évolution fondamentale des mentalités.

Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, je suis également chargée des dossiers relatifs à la famille, aux personnes en situation de handicap et aux personnes dépendantes. Cette vision d'ensemble, mes échanges avec les partenaires sociaux, l'étude des rapports les plus récents sur le sujet m'ont ainsi convaincue d'une chose : pour favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, nous devons en tout premier lieu favoriser un réel partage des responsabilités familiales.

C'est parce que les femmes sont perçues et se perçoivent comme en charge des responsabilités parentales et des solidarités familiales qu'elles sont perçues comme moins disponibles ou impliquées dans leur carrière que les hommes. C'est parce que leur salaire est considéré comme un salaire complémentaire qu'il est souvent moins important que celui de leur conjoint. C'est parce qu'il est moins important que celui de leur conjoint que ce sont elles qui interrompent leur activité pour assumer des responsabilités familiales. Nous devons briser ce cercle vicieux.

Je crois profondément qu'il nous faut permettre une plus grande implication des hommes dans leurs responsabilités familiales : comment mieux prendre en considération les pères dans la sphère professionnelle, comment établir les conditions les plus favorables à l'exercice de leur parentalité ? Comment réformer, au plus près des besoins des familles, les différents congés parentaux ? Il y a, notamment chez les jeunes générations, une forte demande sociétale autour de tout cela, et je m'en réjouis.

*

Être ministre des Droits des femmes, c'est aussi se battre pour le respect et la dignité de celles-ci, si souvent mis à mal. C'est la raison pour laquelle j'ai lancé le troisième plan d'action interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes pour la période 2011-2013. Aux côtés des parlementaires français ayant engagé une réflexion de fond sur la question de la pénalisation des clients de la prostitution, j'ai souhaité qu'une campagne d'information soit programmée pour informer du lien étroit existant entre personnes prostituées et réseaux de traite des êtres humains.

Si certains en doutaient encore, l'actualité de l'année qui vient de s'écouler suffirait à nous convaincre de l'impérieuse nécessité de lutter avec acharnement contre les violences, de toute sorte, faites aux femmes. J'ai donc souhaité que la première campagne d'information du plan triennal soit consacrée aux violences, viols et agressions sexuelles. Cette campagne a pour objectif d'inciter les femmes à oser en parler en rappelant l'existence d'un numéro national d'orientation et d'accompagnement des femmes victimes de violences : le 39 19.

Il est impératif de porter cette cause aux niveaux européen et international. À cet égard, j'ai demandé à l'Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes d'engager une étude sur les dispositions législatives et réglementaires les plus avancées déjà prises par les États membres en matière d'égalité. À l'échelle européenne, il faut échanger et diffuser les bonnes pratiques, pour que des avancées importantes aient lieu au bénéfice de l'ensemble des femmes européennes.

Mon intervention lors de la 55^e session de la Commission de la condition de la femme à New York en février 2011 a été l'occasion de réaffirmer l'engagement de la France à faire reconnaître les droits des femmes comme partie intégrante des droits universels, y compris en matière d'état civil propre, d'accès au patrimoine, de santé sexuelle et reproductive, et d'éducation affective et sexuelle. J'ai déclaré avec force que cette cause dépassait les frontières et les cultures, et qu'en la matière nul ne pouvait s'aventurer à parler de relativisme culturel, nul ne pouvait prétexter des obstacles culturels ou culturels.

*

Nous devons repenser le rapport même entre les femmes et les hommes au sein de notre propre société. Dans le champ de l'action publique, nous ne devons plus faire de la lutte pour les droits des femmes un sujet cloisonné. Au contraire, la question de l'égalité entre les femmes

et les hommes doit être présente dans l'ensemble de nos politiques publiques, de manière transversale. C'est ce qu'on appelle, au niveau européen, l'approche intégrée du genre. C'est ce principe qui préside à l'élaboration d'un plan d'action interministériel en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, dans lequel chaque ministère apportera sa contribution.

On a beaucoup polémique récemment sur la pertinence des études sur le genre. Ma conviction est que le concept de genre est un prisme d'analyse de la société extrêmement fructueux. Il permet de mieux comprendre les rapports de force à l'œuvre entre les individus, et de remédier aux inégalités de droits et de ressources qui en découlent. La construction sociale des sexes, leurs différences et trop souvent leur hiérarchisation, constituent un phénomène que nous ne pouvons ignorer dans le choix de nos politiques publiques.

Le politique doit se mobiliser, mais il appartient à chacun d'assumer sa responsabilité individuelle et collective, et d'être toujours vigilant. Rien n'est jamais acquis. Lorsqu'il y a une crise économique, ce sont les femmes qui sont les premières touchées, par la pauvreté ou l'oppression : ne l'oublions jamais.

Il faut qu'advienne une véritable révolution : révolution du regard que nous portons collectivement sur les rapports entre les femmes et les hommes, révolution des mentalités, révolution du langage. Il s'agit là, ni plus ni moins, d'un enjeu de civilisation. La question des droits des femmes n'est pas seulement celle des femmes. Ce qui bénéficie aux femmes profite à la société dans son ensemble. La question du partage des responsabilités professionnelles et familiales entre les femmes et les hommes est donc l'affaire de tous autant que de toutes. C'est ainsi seulement que nous ferons ensemble de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité dans notre pays.

Roselyne Bachelot-Narquin

Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale.

